
GUIDE DES OUTILS WEB

OTO PROTEC[®]

Nous offrons à nos clients un programme marketing complet et unique qui permet de vous différencier de la compétition en augmentant votre visibilité, en offrant une protection supplémentaire et en vous assurant que vos clients sont de retour année après année.

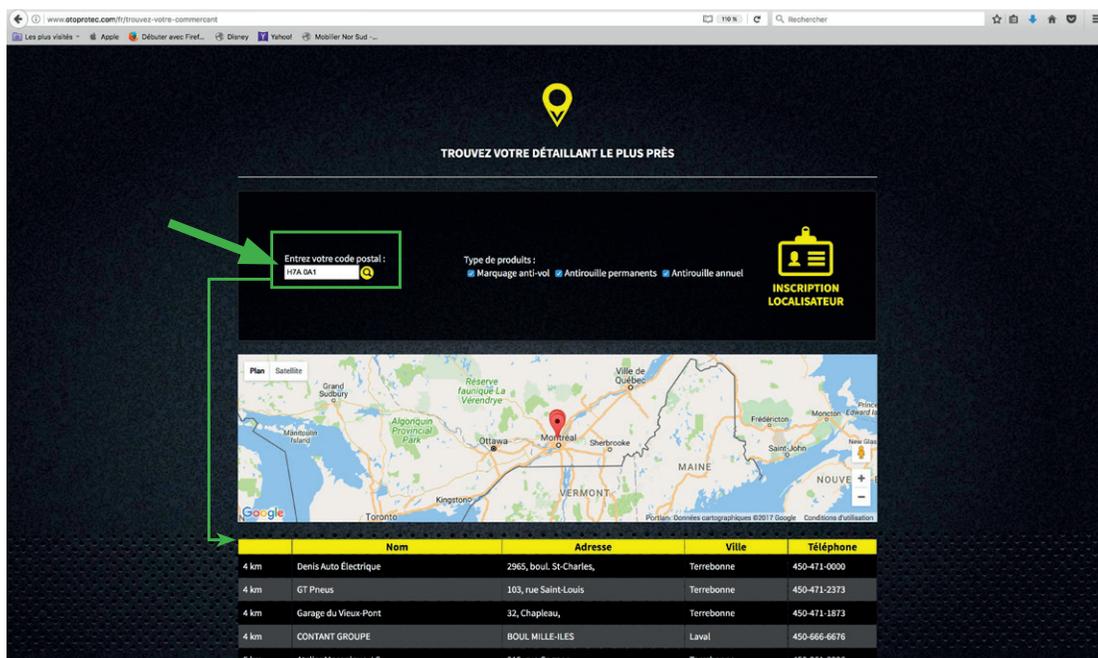
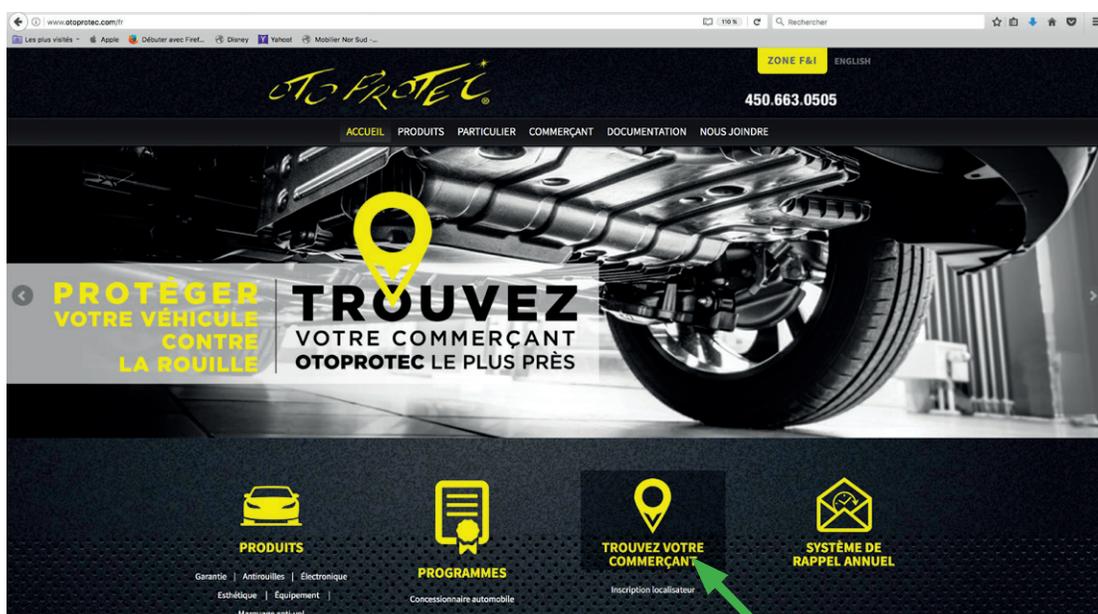




OTO PROTEC®

LOCALISATEUR DE COMMERÇANT EN LIGNE

Nous offrons à nos commerçants un localisateur en ligne simple et efficace qui permet de vous annoncer sur le web et augmenter votre achalandage.

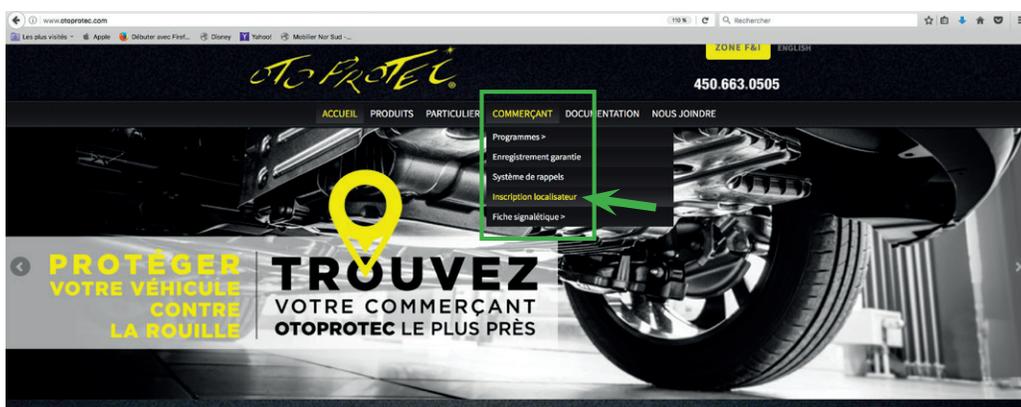




OTOPROTEC®

INSCRIPTION LOCALISATEUR DE COMMERÇANT EN LIGNE

Pour vous inscrire, vous devez sélectionner INSCRIPTION LOCALISATEUR dans le menu de la section COMMERÇANT.



FORMULAIRE

Une fois dans la section INSCRIPTION LOCALISATEUR, vous n'avez qu'à compléter le formulaire et appuyer sur ENVOYER. Nous procéderons à une simple vérification des informations et mettrons votre commerce en ligne le plus rapidement possible.



OTOPROTEC®

SYSTÈME DE RAPPEL EN LIGNE

Toujours soucieux d'améliorer la protection des véhicules, nous offrons un système de appel simple et efficace qui permet d'aviser les clients par courriel lorsqu'il sera le temps à nouveau de céduer leur rendez-vous annuel. **Les commerçants doivent d'abord s'inscrire sur notre localisateur de commerçant pour pouvoir utiliser ce service.**

Les clients qui seront enregistrés dans le système de rappels recevront les informations suivantes par courriel :

- Un courriel de remerciement pour leur traitement antirouille au NOM DE VOTRE COMMERCE. Le client sera avisé qu'un rappel lui sera fait l'an prochain et qu'il est éligible pour une Protection antirouille annuelle chez Otoprotec inc.
- Deux courriels de rappels sont envoyés au client 45 jours et 15 jours avant la date anniversaire de son traitement antirouille pour lui rappeler de céduer un rendez-vous chez son commerçant pour effectuer son traitement.

OTOPROTEC

PROTECTION ANTIROUILLE ANNUELLE

Cher client

Nous vous remercions d'avoir récemment fait traiter votre véhicule à l'antirouille OTOPROTEC chez NOM DE VOTRE COMMERCE. Pour demeurer optimal, le traitement antirouille annuel OTOPROTEC doit être refait à tous les ans, un rappel de courtoise vous sera transmis par courriel dans moins de 12 mois.

Puisque vous venez de traiter votre véhicule contre la rouille, vous pourriez aussi bénéficier de notre Protection antirouille annuelle 10 ans en vous enregistrant directement sur notre site web. Vous pouvez souscrire à notre garantie en complétant le formulaire suivant déjà partiellement rempli par votre détaillant.

[Se rendre sur la page d'enregistrement de garantie](#)

Merci de votre confiance !

L'ÉQUIPE OTOPROTEC

Pour toutes informations supplémentaires, consultez notre site web www.otoprotec.com →

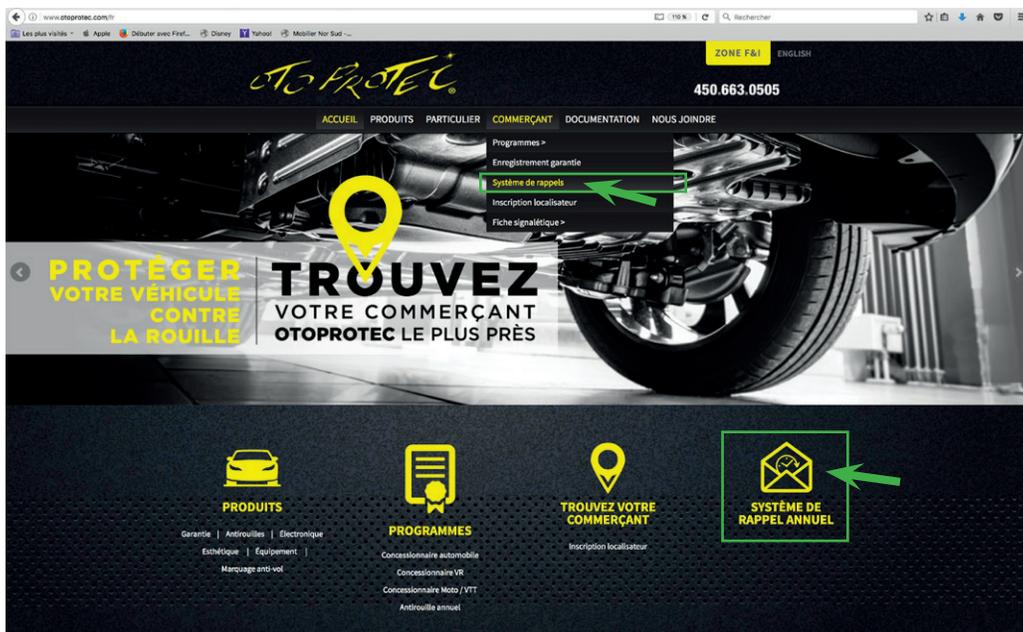


OTOPROTEC®

ACCÈS ENREGISTREMENT

Une fois inscrit sur le localisateur de commerçant, vous pouvez commencer à enregistrer des clients dans le système.

Pour ce faire, sélectionner l'icône  directement sur la page d'accueil du site web ou sélectionner SYSTÈME DE RAPPELS dans le menu de la section COMMERÇANT.



The screenshot shows the Otoprotec website interface. At the top, there is a navigation bar with the Otoprotec logo, the phone number 450.663.0505, and a language selector for 'ZONE F&I' and 'ENGLISH'. Below the navigation bar, there is a main menu with categories: ACCUEIL, PRODUITS, PARTICULIER, COMMERÇANT, DOCUMENTATION, and NOUS JOINDRE. A dropdown menu is open under 'COMMERÇANT', listing options: Programmes >, Enregistrement garantie, Système de rappels (highlighted with a green arrow), Inscription localisateur, and Fiche signalétique >. Below the main menu, there is a large banner with the text 'PROTÉGER VOTRE VÉHICULE CONTRE LA ROUILLE' and 'TROUVEZ VOTRE COMMERÇANT OTOPROTEC LE PLUS PRÈS'. At the bottom, there are four main service icons: 'PRODUITS' (with sub-items: Garantie, Antirouilles, Electronique, Esthétique, Equipement, Marquage anti-voit), 'PROGRAMMES' (with sub-items: Concessionnaire automobile, Concessionnaire VR, Concessionnaire Moto / VTT, Antirouille annuel), 'TROUVEZ VOTRE COMMERÇANT' (with sub-item: Inscription localisateur), and 'SYSTÈME DE RAPPEL ANNUEL' (highlighted with a green box and a green arrow).



OTO PROTEC®

FORMULAIRE ENREGISTREMENT

Une fois dans la section SYSTÈME DE RAPPELS, vous n'avez qu'à compléter le formulaire avec les informations suivantes :

- Identification du client (Nom, Prénom, Téléphone et Courriel)
- Identification du commerçant (Nom de commerce*, Date de traitement et Numéro de facture)

Une fois les informations saisies, simplement appuyer sur ENVOYER et les courriels de rappels seront acheminés directement au client dans les délais décrits ci-dessus.

SYSTÈME DE RAPPEL POUR ANTIROUILLE

Le traitement anti-rouille annuel 55HP ou Hybritec exige une application annuelle du produit afin d'optimiser la protection contre la rouille des véhicules.

Toujours soucieux d'améliorer la Protection des véhicules, nous offrons un système de rappel simple et efficace pour nos commerçants qui permet d'aviser leurs clients par courriel lorsqu'il sera le temps à nouveau de céder leur rendez-vous annuel.

Le commerçant doit d'abord s'inscrire sur notre localisateur de commerçant pour pouvoir utiliser ce service.

Informations sur l'acheteur:

Nom*

Prénom*

Téléphone*

Courriel*

Informations du détaillant:

Détaillant

Autre détaillant*

Date du traitement*

Numéro de facture

Envoyer

Hors-ligne

*Vous pouvez sélectionner votre commerce directement dans le menu déroulant si vous êtes déjà inscrit dans notre localisateur de commerçant. Dans le cas contraire, vous devez entrer votre nom de commerce manuellement dans la section Autres détaillants.



OTOPROTEC®

PROGRAMME ANTIROUILLE ANNUEL

En offrant les produits Otoprotec à vos clients, vous leur donnez accès à une garantie supplémentaire avec notre nouvelle Protection antirouille annuelle. En adhérant à cette Protection, vos clients peuvent garantir leur véhicule contre la rouille jusqu'à 10 ans et 250 000 KM* pour autant qu'ils fassent traiter leur véhicule à l'antirouille 55HP ou Hybritec à tous les ans. En recommandant cette protection supplémentaire à vos clients, vous pouvez vous différencier de vos concurrents et vous assurez d'un client fidèle année après année.

JUSQU'À **10 ans** et **250 000 km**

La garantie protège le véhicule de la rouille survenant de l'intérieur vers l'extérieur des endroits traités, soit du côté ou l'antirouille OTOPROTEC a été appliqué.

Pour être éligible, le véhicule doit avoir moins de 4 ans et/ou 60 000 kilomètres et devra être traité à tous les ans avec un produit antirouille annuel 55HP ou Hybritec chez un commerçant OTOPROTEC.

L'enregistrement doit se faire dans les 30 jours suivant un traitement antirouille complet.

OTOPROTEC®
PROTECTION ANTIROUILLE ANNUEL

1 COUVERTURE DE LA GARANTIE
OTOPROTEC Inc. garantit au propriétaire ou locataire d'un véhicule ayant moins de 4 ans* et moins de 60 000 km qui a été traité annuellement avec un produit antirouille annuel 55HP ou HYBRITEC d'OTOPROTEC Inc. que si la rouille perce la carrosserie à partir d'une surface traitée, OTOPROTEC Inc. réparera cette zone du véhicule. Cette garantie sera valide jusqu'à ce que le véhicule atteigne 10 ans* et est transférable dans les 4 ans de sa date d'émission, des frais de transferts peuvent être applicables. *Calculé à compter du 1er janvier de l'année modèle.

2 EXCLUSIONS
a) Les dommages causés par la rouille provenant de l'intérieur vers l'extérieur, soit du côté opposé à l'application du produit antirouille OTOPROTEC Inc. et/ou causés par un manque d'entretien, une éraflure, une égratignure, un éclat de pierre, un décollement de peinture, un accident ou du vandalisme. De plus, sont exclus les dommages causés par la rouille dans une zone réparée ou non-traitée comme le toit, les contours des fenêtres, les joints comportant de matériaux isolants ou adhésifs, les moulures, les tôles doubles et les zones inaccessibles ou confinées pouvant accumuler l'humidité et la saleté.
b) Les véhicules gravement accidentés (VGA).
c) Les dommages déjà présent avant l'application du traitement, lors d'un transfert ou ayant débuté moins de 12 mois après l'émission de la présente garantie.
d) Les dommages couverts par la garantie du fabricant ayant apparus avant la fin de cette dernière ou provenant d'un défaut de fabrication.
e) Les véhicules ayant un prix de gros inférieur à trois-mille-cinq-cent dollars (3500\$) ou ayant parcouru plus de deux-cent-mille kilomètres (200) au moment de la réclamation.
f) La répétition des zones non endommagées.
g) Les véhicules autres que les véhicules de promenade.

3 OBLIGATION DE L'ACHETEUR
a) Le véhicule doit recevoir un traitement antirouille annuel 55HP ou Hybritec chez un commerçant OTOPROTEC Inc. à tous les ans, à l'intérieur des 12 mois suivant la date du traitement précédent. Les factures de tous les traitements doivent être conservées et remises comme preuve lors d'une réclamation. De plus, pour être valide, la garantie doit avoir été achetée dans les 30 jours suivant un traitement antirouille complet OTOPROTEC Inc.
b) Observer une vigilance raisonnable quant à l'état du véhicule de façon à déclarer tous dommages (rouille, cloque etc.) à OTOPROTEC Inc. dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivants leurs débuts. OTOPROTEC Inc. n'assumera aucune responsabilité quant aux dommages supplémentaires aux véhicules passés ce délai.
c) Obtenir une autorisation écrite d'OTOPROTEC Inc. avant de faire effectuer une réparation couverte par la présente garantie, le choix du réparateur demeure une prérogative absolue d'OTOPROTEC Inc.
d) Vérifier la validité de cette garantie auprès de OTOPROTEC Inc.
e) Tout dommages (impacts, éclat de pierres, égratignures ou autres) doivent être retouchés sans délai aux frais du client.

4 RESTRICTIONS DE LA RESPONSABILITÉ
Toute garantie implicite, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties commerciales et d'aptitude pour une fin particulière, sont limitées à la durée de la présente garantie. L'acheteur n'obtiendra aucune compensation pour dommages directs ou indirects qui n'est pas expressément prévue par cette garantie. Toute autre compensation aura priorité sur cette garantie. Il n'est pas de la responsabilité d'OTOPROTEC Inc. de s'assurer de la conformité aux critères de validité.

5 LIMITES MONÉTAIRES
La couverture cumulative de la garantie est établie au moindre des montants suivants: 3,500\$ ou le tiers du prix de gros du véhicule au moment de la dernière réclamation. Aucune franchise pour la première réclamation, 350\$ pour les suivantes. Le prix de gros sera déterminé selon l'édition courante du «Canadian Black Book».

otoprotec.com



OTOPROTEC®

ACCÈS - PROTECTION ANTIROUILLE ANNUELLE

Vos clients qui désirent adhérer à notre Protection antirouille annuelle doivent compléter le formulaire en ligne et acquitter les frais d'adhésion de 19,95\$ (plus taxes) en payant par carte de crédit ou PayPal.

Pour y accéder, vos clients doivent sélectionner ENREGISTREMENT GARANTIE ANNUELLE dans le menu de la section PARTICULIER.





OTOPROTEC®

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT

Une fois dans la section ENREGISTREMENT GARANTIE ANNUELLE, vous n'avez qu'à compléter le formulaire avec les informations suivantes :

- Identification du client (Nom, Prénom, Téléphone et Courriel)
- Identification du détaillant (Nom de commerce*, Date de traitement et Numéro de facture)
- Identification du véhicule

Une fois les informations saisies, appuyer sur ENVOYEZ ET PAYEZ EN LIGNE.

www.otoprotec.com/fr/enregistrement-garantie-annuelle

OTOPROTEC 450.663.0505

ACCUEIL PRODUITS PARTICULIER COMMERCANT DOCUMENTATION NOUS JOINDRE

PROTECTION ANTIROUILLE ANNUELLE

Vous venez de faire traiter votre véhicule avec l'antirouille OTOPROTEC?

PROTÉGEZ VOTRE INVESTISSEMENT EN VOUS ENREGISTRANT À NOTRE PROTECTION ANTIROUILLE ANNUELLE POUR SEULEMENT 19,95\$!

PROTECTION 19,95\$

La Protection antirouille annuelle OTOPROTEC vous garantit une protection contre la rouille jusqu'à 10 ans et 250 000 kilomètres. La garantie protège votre véhicule de la rouille survenant de l'intérieur vers l'extérieur des endroits traités, soit du côté ou l'antirouille OTOPROTEC a été appliquée.

Pour être éligible, votre véhicule doit avoir moins de 4 ans et/ou 60 000 kilomètres et devra être traité à tous les ans avec un produit antirouille annuel 55HP ou Hybritec chez un commerçant OTOPROTEC. L'enregistrement doit se faire dans les 30 jours suivant un traitement antirouille complet.

Détails de la garantie complète

S'ENREGISTRER à la Protection antirouille annuelle

PROTECTION ANTIROUILLE ANNUELLE

La Protection antirouille annuelle OTOPROTEC vous donne une garantie jusqu'à 10 ans et 250 000 kilomètres contre la rouille. La garantie protège votre véhicule de la rouille survenant de l'intérieur vers l'extérieur des endroits traités, soit du côté ou l'antirouille OTOPROTEC a été appliquée.

Pour être éligible, votre véhicule doit avoir moins de 4 ans et/ou 60 000 kilomètres et devra être traité à tous les ans avec un produit antirouille annuel 55HP ou Hybritec chez un commerçant OTOPROTEC. L'enregistrement doit se faire dans les 30 jours suivant un traitement antirouille complet.

Informations sur l'acheteur:

Nom*
Prénom*
Adresse*
Ville*
Code postal*
Téléphone*
Courriel*

Informations du détaillant:

Nom de commerce*
Date de traitement*
Numéro de facture*

Identification véhicule:

Marque*
Modèle*
Année*
Version*

Envoyer et payer en ligne

Antirouille

PayPal

Payer par carte de crédit ou de débit Visa

PayPal est le réflexe sécurisé pour effectuer des paiements